

Nombre de Conseillers :

- en exercice..... 33
- présents..... 30
- absents..... 03
- votants..... 32
- procurations..... 02

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa :

télétransmission en Préfecture le :

**21 NOV. 2022**

publication en ligne le :

**22 NOV. 2022**

DAVIET Roland, Maire.

Le 15 novembre 2022 à 18h45, le Conseil Municipal d'Epagny Metz-Tessy, dûment convoqué le 8 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle d'animation, sise 15 rue de la Grenette, sous la présidence de Monsieur Roland DAVIET, Maire d'Epagny Metz-Tessy.

PRÉSENTS : Tous les Conseillers sauf M. Jean-Philippe BOIS, M. Jean-Philippe BRITON et Mme Célia DE LA CHAPELLE, absents et excusés.

M. Jean-Philippe BOIS a donné procuration à M. Lucien LAVOREL.

M. Jean-Philippe BRITON a donné procuration à M. Joseph PELLARIN.

M. Lucien LAVOREL a été désigné secrétaire de séance.

**- O B J E T -**

**2022 / 94      Budget principal - Révision des autorisations de Programme (AP) et des Crédits de Paiement (CP) :**

*Monsieur le Maire expose ;*

La commune a recours aux autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) pour la gestion financière des opérations de travaux suivantes :

- Les travaux de construction d'une nouvelle crèche (*délibération n° 2019/39 du 26/03/19*) ;
- Les travaux d'aménagement rue de la Grenette (*délibération n° 2019/40 du 26/03/19*) ;
- Les travaux d'aménagement d'un parking souterrain au secteur Mairie (*délibération n° 2019/41 du 26/03/19*) ;
- La construction d'un cimetière paysager "Machurettes" (*Délibération n° 2020/26 du 10 mars 2020*).

Ce mode de gestion, prévu par l'article L 3312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet de mieux prendre en compte la mesure du caractère pluriannuel des investissements communaux et d'ajuster les crédits budgétaires en fonction de l'avancée des travaux.

Pour mémoire, les AP et les CP sont définis à l'article L3312-4 du CGCT de la manière suivante :

- Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.
- Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les estimations faites lors de l'ouverture des AP/CP nécessitent d'être ajustées et ce, afin de se rapprocher au mieux des nouvelles estimations à intégrer aux prévisions budgétaires.

- Le montant des autorisations s'élève désormais à 12 381 390.00 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE :

**D'APPROUVER** le montant révisé des Autorisations de Programme qui s'élève à 12 381 390.00 €.

**D'APPROUVER** l'échéancier prévisionnel de mandatement, tel que présenté en annexe.

**D'OUVRI**R les crédits nécessaires, au budget primitif, tels qu'ils sont proposés dans l'échéancier annexé à la présente.

Pour Extrait Conforme,  
Le Maire,



Roland DAVIET.

Le secrétaire de séance,

Lucien LAVOREL.

### Autorisations programmées et crédits de paiement

Millésime d'AP programme	Autorisation de programme	Réalisation de CP sur exercice < N					Répartition des CP sur exercices > 2021			
	Montant Affecté	CA<N	CA N	Cumul	%	RAR sur CP	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
1) rue de la Grenette Délib 2019-40	<b>3 346 190.00 €</b>									
2019	16 024.48 €		16 024.48 €	16 024.48 €	100%	- €				
2020	23 617.77 €	16 024.48 €	7 593.29 €	23 617.77 €	100%	- €				
2021	696 190.32 €	23 617.77 €	672 572.55 €	696 190.32 €	100%	- €	2 650 000.00 €			
2022	2 296 088.75 €	696 190.32 €	1 599 898.43 €	2 296 088.75 €		1 050 101.57 €				
2) Parking sous terrain Délib 2019-41	<b>4 348 000.00 €</b>									
2019	856.15 €		856.15 €	856.15 €	100%	- €	- €			
2020	18 801.29 €	856.15 €	17 945.14 €	18 801.29 €	100%	- €	- €			
2021	21 311.69 €	18 801.29 €	2 510.40 €	21 311.69 €	100%	- €	- €	1 800 000.00 €	1 800 000.00 €	726 688.31 €
2022	21 311.69 €	21 311.69 €	- €	21 311.69 €		- €				
3) Crèche Grands Champs Délib 2019-39	<b>2 702 000.00 €</b>									
2020	24 447.72 €	- €	24 447.72 €	24 447.72 €	100%	- €	- €			
2021	35 775.72 €	24 447.72 €	11 328.00 €	35 775.72 €	100%	- €	30 000.00 €	800 000.00 €	1 000 000.00 €	836 224.28 €
2022	37 695.72 €	35 775.72 €	1 920.00 €	37 695.72 €	100%	28 080.00 €	- €			
4) Cimetière Rebattes Délib 2020-26	<b>1 985 200.00 €</b>									
2020	3 268.44 €		3 268.44 €	3 268.44 €	100%	- €	- €			
2021	24 011.37 €	3 268.44 €	20 742.93 €	24 011.37 €	100%	- €	80 000.00 €	1 881 188.63 €		
2022	32 638.04 €	24 011.37 €	8 626.67 €	32 638.04 €	100%	71 373.33 €				
<b>TOTAL AP-CP</b>	<b>12 381 390.00 €</b>			<b>2 387 734.00 €</b>		<b>1 149 555 €</b>	<b>2 760 000.00 €</b>	<b>4 481 188.63 €</b>	<b>2 800 000.00 €</b>	<b>1 562 912.59 €</b>